

Présidence

Vice-Présidente de la CFVU
Cindy CARREIN-LEROUGE

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

 secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU - URN
12 juin 2026
Délibération n°CFVU-2026-23

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 6 membres représentés.

Modules de préparation aux concours des métiers de l'enseignement

- Vu la note de cadrage portant sur le développement d'une offre de formation
« préparation aux concours »

Approbation des modalités de préparation aux concours des métiers de l'enseignement

Pour	19
Contre	0
Abstention	6

La CFVU approuve les modalités de préparation aux concours des métiers de l'enseignement.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



Cadrage du développement d'une offre de formation « Préparation aux concours »

1) Contexte & Objectifs

Dans le contexte de la réforme de la formation des enseignants et de l'évolution des modalités de concours, notamment leur positionnement à l'issue du grade licence et non plus en fin de master, plusieurs composantes ont exprimé le souhait structurer une offre de préparation aux concours adaptée, **destinée aux étudiants en cours de cursus de grade licence (hors licence Professorat des Écoles) ; aux étudiants en cours de cursus de grade master ; au public relevant de la formation continue (incluant les diplômés de licence non-inscrits en master ; publics en reprise d'études).**

Le développement d'un cadre commun vise à :

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation,
- Favoriser l'ouverture à des public diversifiés,
- Structurer une politique d'établissement cohérente.

Ces formations ont vocation à constituer une offre de préparation aux concours ouverte à la fois aux étudiants et aux publics relevant de la formation professionnelle continue.

Elles s'inscrivent dans une triple perspective :

- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de licence 3 et master ;
- Élargir les opportunités professionnelles des titulaires d'un grade licence ;
- Contribuer à la stratégie de développement de la formation tout au long de la vie ;
- Valoriser l'expertise académique de l'établissement dans la préparation aux concours.

2) Cadre juridique

Conformément à l'article L.613-2 du Code de l'éducation, l'Université de Rouen Normandie peut organiser, sous sa responsabilité, des formations préparant à des examens ou à des concours.

Les préparations aux concours proposées dans le cadre du présent dispositif constituent des formations complémentaires indépendantes, distinctes des diplômes nationaux auxquels les étudiants peuvent être inscrits.

Ces formations :

- ont un objectif exclusivement préparatoire ;
 - ne constituent ni une unité d'enseignement, ni un bloc de compétences, ni un élément constitutif d'un diplôme national ;
 - ne donnent lieu à aucune attribution de crédits ECTS ;
 - ne sont pas intégrées aux maquettes et emplois du temps des formations diplômantes ;
-

- ne conditionnent pas l'obtention du diplôme national préparé ;
- font l'objet d'une inscription spécifique.

Pour les étudiants inscrits dans un diplôme national de grade licence ou de master, ces formations sont organisées au titre de l'article L.613-2 du Code de l'éducation. Les tarifs d'inscription afférents sont fixés par le conseil d'administration de l'établissement conformément à l'article L.719-4 du Code de l'éducation.

Pour les personnes relevant de la formation professionnelle continue, ces formations constituent des actions de formation au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail. Elles sont organisées conformément à l'article D.714-57 du Code de l'éducation et mises en œuvre selon les règles applicables à la formation professionnelle continue.

3) Public visé

Les formations « préparation aux concours » sont ouvertes :

- 1) Aux étudiants inscrits en grade Licence 3 (hors LPE) à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie, à titre prioritaire ;
- 2) Aux étudiants inscrits dans une formation de Master à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie ;
- 3) Aux personnes admises au titre de la formation professionnelle continue conformément aux dispositions du Code du travail et aux règles applicables à la formation professionnelle continue au sein de l'établissement, sous réserve d'être titulaires d'un grade de licence.

Peuvent notamment relever de cette catégorie :

- les salariés,
- les demandeurs d'emploi,
- les personnes engagées dans une démarche de reprise d'études, de reconversion, ou de développement professionnel ;
- Les étudiants inscrits en Licence 3 (hors LPE) ou en BUT 3 dans un autre établissement d'enseignement supérieur

Les étudiants inscrits dans un diplôme national à l'Université de Rouen Normandie et à l'Université Le Havre Normandie (grade licence ou master) suivent ces préparations à titre facultatif et indépendamment de leur inscription principale.

Les personnes relevant de la formation professionnelle continue sont inscrites par le Centre de Formation Continue et par Alternance dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables à la formation professionnelle continue.

4) Modalités de portage et de mise en œuvre

Les composantes porteuses assurent, en lien avec la direction de l'INSPE Normandie Rouen-Le Havre et la Présidence de l'établissement :

- L'identification des besoins,
-

- La conception pédagogique,
- La mise en œuvre des formations (sélection des candidats sur la plateforme eCandidat, planification des cours sur ADE, inscription des candidats relevant de la formation initiale ; tenue des feuilles de présence des étudiants en formation continue et communication des feuilles de présence au CFCA),
- Le pilotage académique des formations,
- La communication de l'offre, en coordination avec le CFCA.

Il est convenu que chaque concours correspond à une formation spécifique. Toutefois, des mutualisations sont possibles (ex : méthodologie, préparation à l'oral) sous réserve de compatibilité des calendriers.

5) Candidatures et inscriptions

Les modalités d'inscription diffèrent selon le statut du participant.

Pour les étudiants inscrits dans une formation de grade licence ou de master et relevant de la formation initiale, l'inscription à la préparation aux concours est facultative et distincte de l'inscription au diplôme national. Elle est réalisée par les scalarités des composantes porteuses des préparations aux concours.

Pour les personnes relevant de la formation professionnelle continue, l'inscription donne lieu à l'établissement d'un contrat ou d'une convention de formation conformément aux dispositions applicables à la formation professionnelle continue. La gestion administrative et financière est dans ce cas assurée par le Centre de Formation Continue et par Alternance.

La politique tarifaire est fixée par le conseil d'administration de l'établissement.

Les composantes porteuses peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place une sélection des candidatures. Les critères de sélection sont définis préalablement à l'ouverture des candidatures et portés à la connaissance des candidats.

6) Seuil d'ouverture et capacités d'accueil

Chaque préparation aux concours est ouverte sous réserve :

- d'un effectif minimal de 10 inscrits ;
- pour la préparation au CAPEPS proposée au public relevant de la formation professionnelle continue, d'un effectif minimal spécifique de 18 inscrits ;
- du respect de la capacité maximale d'accueil fixée pour la formation concernée.

7) Dispositions financières

Les préparations aux concours constituent des formations distinctes des diplômes nationaux. À ce titre, elles donnent lieu à la perception de tarifs spécifiques fixés par le conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie.

Pour les étudiants inscrits dans un diplôme national de grade licence ou de master, les droits d'inscription sont perçus au titre d'une formation complémentaire de préparation aux concours organisée conformément à l'article L.613-2 du Code de l'éducation.

Les tarifs applicables tiennent compte de la situation des publics concernés, de leur mode d'inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que des modalités de financement du dispositif de préparation aux concours. Les tarifs d'inscription applicables à la préparation aux concours sont alignés sur ceux d'une double inscription en licence ou en master, selon le niveau d'inscription de l'étudiant. Ils évoluent dans les mêmes conditions que les montants des droits de double inscription fixés par la réglementation nationale en vigueur.

Les préparations aux concours s'inscrivent dans la mission de formation, de réussite étudiante et d'accompagnement à l'insertion professionnelle portée par l'Université de Rouen Normandie. Afin de favoriser l'accès à ces préparations pour les étudiants inscrits dans les formations de grade licence ou de master, des tarifs alignés sur ceux d'une double inscription en licence ou en master, selon le niveau d'inscription de l'étudiant, sont appliqués aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie.

Les autres publics acquittent le tarif fixé annuellement par le conseil d'administration.

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux du CROUS sont exonérés des tarifs applicables aux préparations aux concours.

Pour les personnes relevant de la formation professionnelle continue, les sommes acquittées constituent des frais de formation professionnelle continue.

Public	Conditions d'accès	Contenu pédagogique	Tarifs non boursiers	Tarif Boursier
Étudiants inscrits en grade Licence 3¹ (première inscription)	Étudiants inscrits en licence 3	CAPES/CAPEPS : 72h (présentiel/distanciel) sauf Philosophie (40h présentiel) CRPE : 40h distanciel - 60h présentiel - 3h épreuves blanches	118 €	0€
Étudiants inscrits en Master² (première inscription)	Étudiants de master demandant l'offre complète	CAPES/CAPEPS : 72h (présentiel/distanciel) sauf Philosophie (40h présentiel) CRPE : 40h distanciel - 60h présentiel - 3h épreuves blanches	166 €	0€
Personnes relevant de la formation professionnelle continue et public ne bénéficiant pas du tarif préférentiel financé par l'URN	Être titulaire d'un grade licence. Personnes relevant de la formation professionnelle continue ; étudiants inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur ; personnes titulaires d'un grade de licence non inscrites dans une formation de master ; étudiants ayant déjà bénéficié du tarif préférentiel au cours du cycle d'études concerné.	CAPES : 72h (présentiel/distanciel) sauf Philosophie (40h présentiel) CAPEPS : 100h (groupe dédié FC + seuil d'ouverture spécifique) CRPE : 40h distanciel - 60h présentiel - 3h épreuves blanches	1200 €	

Les participants s'acquittent de ces frais de formation :

- À titre individuel,
- Ou via un tiers financeur (s'agissant des personnes relevant de la formation professionnelle continue).

Les frais acquittés couvrent l'ensemble du dispositif de préparation au concours.

Ce dispositif comprend :

- une préparation aux épreuves d'admissibilité ouverte à l'ensemble des inscrits ;
- une préparation aux épreuves d'admission réservée aux candidats déclarés admissibles.

L'accès à la préparation aux épreuves d'admission ne donne lieu à aucune facturation complémentaire.

¹ L'accès à ce tarif est limité à une seule inscription par étudiant au cours de son cursus de grade licence. Toute nouvelle inscription à une préparation aux concours, y compris en cas de redoublement ou de réinscription dans le même niveau d'études, donne lieu à l'application du tarif de droit commun fixé à 1 200 €.

² L'accès à ce tarif est limité à une seule inscription par étudiant au cours de son cursus de master. Toute nouvelle inscription à une préparation aux concours, y compris en cas de redoublement ou de réinscription dans le même niveau d'études, donne lieu à l'application du tarif de droit commun fixé à 1 200 €.

Annexe : liste des préparations aux concours proposées

Préparations aux concours	Capacités d'accueil
Préparation au concours de recrutement de Professeurs des Écoles	180
Préparation au concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive. (CAPEPS)	72
Préparation au concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive. (CAPEPS) – groupe dédié au public la formation continue	36
Préparations au concours du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) Préparations proposées dans les sections suivantes : - Espagnol - Anglais - Histoire-Géographie - Lettres modernes - Mathématiques - Éducation musicale et chant choral - Philosophie - Physique-Chimie - Sciences de la Vie et de la Terre - Conseillers Principaux d'Éducation	36 dans chaque CAPES